

COMMUNE DE BROQUIES

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 25 mai 2020 à 20h30

Présents : **15** : M Alain AMIDIEU, M Jacques ANTONIN, Mme Julie BOSC, M Christian BRENGUES, M Jean-Luc CRASSOUS, M André GAVALDA, Mme Sylvie GENIEYS, M Bernard MARITAN, Mme Céline POINDRON, Mme Sammy QUERALT, M Claude REYNES, M Maxime REYNES, M Christian SERIN, Mme Emeline TAURIAC, M Gilbert TOULOUSE

Représentés : **0**

Votants : 15

Excusé : **0**

L'ORDRE DU JOUR :

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre d'adjoints
3. Election des Adjoints
4. Détermination des délégations des adjoints
5. Délégations aux conseillers municipaux
6. Fixation des indemnités des élus
7. Election des conseillers communautaires
8. Désignation des délégués aux divers syndicats et structures intercommunales
9. Composition des diverses commissions communales
10. Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
11. Délégations au Maire pour l'embauche de non titulaires
12. Taux de promotion
13. Ouverture et fermeture de poste

Le quorum étant atteint, M Jean-Luc CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, désigne M Christian BRENGUES comme secrétaire de séance et donne la parole à M Christian SERIN doyen de la séance pour la procédure d'élection du maire.

M Christian SERIN désigne comme assesseurs M Alain AMIDIEU et M André GAVALDA.

1. Election du Maire,

M Jean-Luc CRASSOUS se porte candidat

Il est procédé au vote à bulletin secret

Bulletins : 15 Pour : 14 Bulletins blancs : 1

M Jean-Luc CRASSOUS est élu Maire

2. Fixation du nombre d'adjoints

M Jean-Luc CRASSOUS propose de fixer le nombre d'adjoint à 4. Le vote s'effectue à main levée : 15 pour

3. Election des adjoints

1^{er} adjoint : M Christian BRENGUES se porte candidat

Il est procédé au vote à bulletin secret

Bulletins : 15 Christian BRENGUES : 14 voix Alain AMIDIEU : 1 voix

M Christian BRENGUES est élu 1^{er} adjoint

2^{ème} adjoint : M Bernard MARITAN se porte candidat
Il est procédé au vote à bulletin secret

Bulletins : 15 Bernard MARITAN : 13 voix Bulletins blancs : 2

M Bernard MARITAN est élu 2^{ème} adjoint

3^{ème} adjoint : M Claude REYNES se porte candidat
Il est procédé au vote à bulletin secret

Bulletins : 15 Claude REYNES : 13 voix Bulletins blancs : 2

M Claude REYNES est élu 3^{ème} adjoint

4^{ème} adjoint : M Alain AMIDIEU se porte candidat
Il est procédé au vote à bulletin secret

Bulletins : 15 Alain AMIDIEU: 12 voix Christian SERIN : 1 voix Bulletins blanc : 2

M Alain AMIDIEU est élu 4^{ème} adjoint

A la suite de ces votes, deux conseillers sont nommés délégués : Mr Christian SERIN et Mme Sylvie GENIEYS

4. Détermination des délégations des adjoints

Mr le Maire après consultations des conseillers donne les délégations suivantes :

1^{er} adjoint :

- Finances
- Communication et site internet de la Mairie
- Marchés publics

2^{ème} adjoint :

- Urbanisme
- Agriculture
- Eau et assainissement

3^{ème} adjoint :

- Eau et assainissement
- Travaux
- Réseau routier

4^{ème} adjoint :

- Associations
- Bâtiments et terrains publics
- Suivi des travaux dans le village

Conseiller délégué Christian SERIN :

- Bâtiments et gestion des salles communales

Conseillère déléguée Sylvie GENIEYS :

- Affaires scolaires
- Fleurissement

5. Fixation des indemnités des élus

Le conseil décide d'allouer les indemnités fixées par la loi

- Indemnité du Maire : taux 40,30% de l'indice brut mensuel 1027
- Indemnité des adjoints : Les adjoints décident de partager leurs indemnités avec les conseillers délégués. Un conseiller délégué précise qu'il ne souhaite aucune indemnité.

Les indemnités des adjoints seront donc partagées à 5, chacun touchera une indemnité fixée à 8.55% de l'indice brut mensuel 1027.

Ces rémunérations suivront les revalorisations d'indice prévues par la loi.

6. Election des conseillers communautaires

Considérant que les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau, sont élus à l'unanimité :

M Jean-Luc CRASSOUS

M Christian BRENGUES

M Bernard MARITAN

7. Désignation des délégués aux divers syndicats et structures intercommunales

Ont été désignés :

SIEDA : M Jean-Luc CRASSOUS et M Jacques ANTONIN

AGEDI : M Christian BRENGUES

SIVOM : titulaires : M Jean-Luc CRASSOUS et Mme Sylvie GENIEYS

Suppléants : M Maxime REYNES et Mme Emeline TAURIAC

PNRGC : titulaire : M Jean-Luc CRASSOUS suppléant : M Christian BRENGUES

Aveyron Ingénierie : M Jean-Luc CRASSOUS

Syndicat des eaux du Lévezou : titulaires : M Jacques ANTONIN et M Bernard MARITAN

Suppléants : M André GAVALDA et Mme Céline POINDRON

Commission d'appels d'offres : titulaires : M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, M Claude REYNES

Suppléants : M Alain AMIDIEU, M Sylvie GENIEYS, M Christian SERIN

SMICA : titulaire M Gilbert TOULOUSE

Défense : titulaire M Jacques ANTONIN

8. Composition des diverses commissions communales

Les membres du conseil se sont répartis dans les 12 commissions définies en séance.

9. Délégations au Maire

Comme le prévoit la loi, le Maire de la commune a reçu délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour tout ou partie, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal afin d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration sous le contrôle du conseil municipal dans certaines matières qui peuvent être déléguées.

10. Délégation au Maire d'embauche de non titulaires

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la commune de recourir dans certaines conditions à l'embauche de non titulaires. Il précise dans quels cas il est ainsi possible de faire ce type d'embauche.

Le conseil municipal à l'unanimité, confie au Maire par délégation et pour la durée de son mandat, le recrutement du personnel non titulaire.

11. Taux de promotion

M le Maire informe l'assemblée des dispositions de la loi concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Le conseil adopte à l'unanimité le ratio de 100% pour tous les grades et toute la durée du mandat.

12. Ouverture et fermeture de postes

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, catégorie C, en date du 24 février 2020, considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal en raison des possibilités d'avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de maîtrise principal permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
- La suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Le conseil adopte à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clos la séance